

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-045

Séance du 01 octobre 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

Date de convocation
29/09/2026

Acte rendu
exécutoire
Par transmission en
Préfecture le
09/10/2026

Et Publication le
09/10/2026

L'an deux mil vingt-six le 01 octobre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence, DIJOUX Ketty.

Etaient absents : JEGOU Michel- MAUFFRAY Pierricka donné procuration à Jérémy QUEMENER- GÉRARD Steven a donné procuration à Koulm STEPHAN.

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

2026-045 1.1 Réexamen du devis et de l'avenant présente par le Cabinet architectes Houssais –Ré-étude du projet de rénovation de l'école

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-037 du 22/09/2026 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé contre l'acceptation du devis du cabinet Houssais relatif à la mission de maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de l'école, par 8 voix contre et 6 voix pour ;

Considérant la nécessité de réexaminer les suites à donner au projet de rénovation de l'école ;

Considérant la présentation du devis du cabinet Houssais et les échanges intervenus au sein du conseil municipal concernant les conséquences de la précédente décision ;

ENTENDU l'exposé de monsieur le maire expliquant l'urgence de la convocation par la nécessité absolue de valider le devis de travaux afin de permettre à l'architecte de finaliser l'étude et d'obtenir une validation APD pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de la préfecture avant la date de clôture.

Monsieur le maire demande s'il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret, un tiers des membres présents acquiescent.

VOTE À BULLETIN SECRET

Le Conseil municipal procède à un vote à bulletin secret

Les scrutateurs désignés sont : LAMER Antoine et STEPHAN Koulm

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Conseillers présents : 14

Votants : 14

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour :

- Décide d'abroger dans toutes ses dispositions la délibération 2026-037 portant refus du devis de l'école
- Approuve le devis de ré-étude présenté par le Cabinet Houssais pour un montant 2 170€ ht , le montant total après avenant s'élève à 2 420€ ht.
- Autorise Monsieur le maire à signer le devis reçu, les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle



Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy

